

Conditions des Opérations

Professionnels Métropole



Tarifs en vigueur

au 1^{er} avril 2008

BRED 
Banque et populaire à la fois. BANQUE
POPULAIRE

Chères Clientes, Chers Clients,

Je vous invite à prendre connaissance des nouvelles conditions tarifaires applicables à compter d'avril 2008.

La BRED entend continuer à améliorer la qualité de ses services, tout en s'attachant à proposer une tarification juste et adaptée à la situation de chacun, traduisant ainsi l'esprit coopératif des Banques Populaires.

Votre Conseiller reste bien entendu votre interlocuteur privilégié. Il saura vous apporter l'écoute et le conseil que vous êtes en droit d'attendre.

Jean-Michel LATY
Directeur Général

Sommaire

Ouverture de votre compte	p. 4
Vos moyens de paiement	p. 4
> le retrait d'espèces	p. 4
> le chéquier	p. 4
> le chèque de banque	p. 4
> le virement	p. 4
> le prélèvement automatique	p. 4
> l'effet de commerce BOR & LCR	p. 4
> Votre carte bancaire	p. 4
Vos encaissements	p. 5
> le dépôt d'espèces	p. 5
> la remise de chèques	p. 5
> le virement au crédit de votre compte	p. 5
> le Contrat Carte Bancaire Commerçant	p. 5
> la remise d'effets de commerce LCR-BOR	p. 5
> l'émission d'Avis de Prélèvement (AVP)	p. 6
L'information et le suivi de votre compte	p. 6
> les relevés d'information	p. 6
> changement d'adresse	p. 6
> recherche de documents	p. 6
Votre banque en ligne 24h/24 et 7j/7	p. 6
> par internet sur www.bred.fr	p. 6
> par téléphone	p. 6
> sur votre téléphone mobile avec Message +	p. 6
> par fax	p. 6
> par échange de fichiers	p. 6
La gestion de votre compte	p. 7
Les assurances et conventions de service	p. 7
> assurances liées aux comptes	p. 7
> convention de services	p. 7
La gestion de votre trésorerie	p. 7
> votre autorisation de découvert ou facilité de caisse	p. 7
> escompte commercial	p. 7
> autres	p. 7
Les opérations diverses	p. 7
Le traitement des incidents de fonctionnement	p. 7
> incident sur chèque pour défaut de provision	p. 7
> chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	p. 8
> incident sur chèque remis à l'encaissement	p. 8
> incident sur carte bancaire et carte de crédit	p. 8
> incident sur virement et prélèvements automatiques	p. 8
> incident sur effets de commerce	p. 8
> saisie en compte	p. 8
> incident de remboursement de prêt	p. 8
> opérations nécessitant un traitement particulier	p. 8
> autres	p. 8
Vos prêts et crédits d'investissement	p. 8
> divers	p. 8
La location d'un coffre-fort	p. 9
La succession	p. 9
Vos opérations sur titres	p. 9
> droits de garde	p. 9
> opérations sur titres	p. 9
> transfert de portefeuille	p. 9
> relevés de comptes titres	p. 9
Vos opérations sur l'étranger	p. 10
> commissions de transfert	p. 10
> commissions de rapatriement	p. 10
> opérations sur chèques	p. 10
> crédit documentaire à l'importation	p. 10
> opérations sur effets de commerce	p. 11
> opérations en devises	p. 11
> garanties bancaires	p. 11

Ouverture de votre compte		en €
■ Ouverture de compte		gratuit
■ Délivrance d'un RIB		gratuit
■ Bordereaux prémarqués de remises de chèques avec renouvellement automatique		gratuit
■ Transfert de compte entre agence BRED et Banques Populaires		gratuit
Le transfert de votre compte vers une autre agence BRED s'effectue sans changement de votre numéro de compte.		
Vos moyens de paiement		
> Le retrait d'espèces		
■ Retrait d'espèces		gratuit
■ Mise à disposition des fonds dans une autre Banque Populaire		4,68
Pas de date de valeur appliquée aux versements et retraits d'espèces		
> Le chéquier		
■ Délivrance d'un chéquier		gratuit
■ Renouvellement automatique :		
- avec envoi du chéquier en recommandé (France ou étranger)		4,35
- avec mise à disposition du chéquier à l'agence		0,89
■ Opposition sur un chéquier		8,19
■ Opposition sur un chèque		4,14
■ Destruction du chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 60 jours		4,01
Le paiement par chèque est débité avec une date valeur J - 2 jours calendaires. (J étant le jour de traitement de l'opération sur nos livres)		
> Le chèque de banque		
■ Emission d'un chèque de banque ou d'un chèque certifié		7,44
> Le virement		
■ Ordre de virement occasionnel ou Eurovirement SEPA		
- en faveur d'un autre compte BRED d'une même personne		gratuit
- en faveur d'un compte de tiers ouvert à la BRED		
ou dans une autre banque (avec RIB)		2,84
- Effectué par internet		gratuit
■ Ordre de virement permanent ou Eurovirement SEPA		
- en faveur d'un autre compte BRED d'une même personne		gratuit
- en faveur d'un compte de tiers ouvert à la BRED		0,87
ou dans une autre banque (avec RIB)		
■ Effectué par internet		0,66
■ Ordre de virement effectué par télétransmission		0,21
■ Ordre de virement permanent sur liste papier		2,80
> Le prélèvement automatique		
■ Paiement d'avis de prélèvement et de Titre Interbancaire de Paiement (TIP)		gratuit
■ Opposition sur un avis de prélèvement		9,57
La date de valeur appliquée au paiement d'un avis de prélèvement est J - 1 jour calendaire.		
> L'effet de commerce BOR & LCR		
■ Paiement de vos fournisseurs par LCR ou BOR domiciliés ou avisés		gratuit
La date de valeur appliquée au paiement d'un effet de commerce est J-1 jour calendaire.		
> Votre carte bancaire		
Cotisation annuelle		
■ Carte Visa Gold Business à débit différé		120,00
■ Carte Visa Gold Business à débit immédiat		100,00
■ Carte Business Mastercard à débit différé		56,70
■ Carte Business Mastercard à débit immédiat		39,40

La gestion de votre compte

	en €
■ Commission de mouvement - Minimum perçu (par arrêté)	de 0,05 % à 0,20 % 7,50
■ Port et frais - Le feuillet - Minimum perçu (par trimestre)	2,00 15,30
■ Frais de tenue de votre compte (par trimestre) Les frais de tenue de compte et ports et frais ne sont pas prélevés sur les comptes équipés d'une convention professionnelle.	37,00

Les assurances et conventions de services

> Assurances liées aux comptes	
■ Protection Payement Professionnelle (par an)	48,78 TTC
> Convention de services	
■ Convention Euro Fréquence Pro ou Profilib Abonnement de base par trimestre	68,00

La gestion de votre trésorerie

> Votre autorisation de découvert ou facilité de caisse	
■ Découvert en compte convenu et confirmé par écrit - Taux d'intérêts débiteurs personnalisés - Commission forfaitaire de confirmation par ligne Avec un minimum perçu	nous consulter 0,50 % 45,70 %
■ Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu	nous consulter
■ Champ libre professionnel	TB + 3 à 6 %
■ Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs	0,25 %
■ Commission d'immobilisation trimestrielle : En sont exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant : plus de 15 jours/trimestre en cas d'un arrêté trimestriel plus de 5 jours/mois en cas d'un arrêté mensuel	25 % des intérêts débiteurs
> Escompte commercial	
■ Taux d'intérêts négociés	nous consulter
■ Minimum de jours d'escompte	20 jours
■ Minimum forfaitaire de perception d'intérêt par effet de commerce remis à l'escompte	6,20
> Autres	
■ Frais annuel d'ouverture ou d'actualisation administrative et juridique de dossier portant sur un découvert, une autorisation d'escompte commercial, un crédit permanent	à partir de 82,50

Les opérations diverses

■ Information annuelle des cautions par lettre d'information, frais d'envoi inclus	41,30
■ Commission forfaitaire d'établissement d'une caution bancaire - Acte simple (standard) - Acte complexe (sur mesure)	39,30 102,50
■ Minimum de perception sur commission proportionnelle	45,70

Le traitement des incidents de fonctionnement

> Incident sur chèque pour défaut de provision	
■ Rejet de chèque d'un montant inférieur à 50 €	25,08
■ Rejet de chèque d'un montant supérieur ou égal à 50 €	41,81
■ Frais administratifs de mainlevée sur incident chèque	6,52

> Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	en €
■ Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire déclaré à la Banque de France	25,08
> Incident sur chèque remis à l'encaissement	
■ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif « sans provision »)	12,40
> Incident sur carte bancaire et carte de crédit	
■ Utilisation abusive :	
- notification, par lettre recommandée	7,02
- opposition pour utilisation abusive	26,76
- frais fixes par facture	4,43
■ Commission d'autorisation de dépassement du plafond de paiement par carte bancaire (par appel)	10,70
> Incident sur virements et prélèvements automatiques	
■ Ordre de virement non exécuté faute de provision (par demande)	13,82
■ Rejet d'un avis de prélèvement pour absence de provision (par demande)	16,72
■ Rejet d'un avis de prélèvement retourné impayé (par demande)	11,56
> Incident sur effets de commerce	
■ Rejet d'effet de commerce pour absence de provision	21,30
■ Restitution d'une LCR papier impayée	13,60
■ Restitution de commerce retourné impayé	12,40
> Saisie en compte	
■ Saisie attribution ou saisie conservatoire	65,89
■ Avis à tiers détenteur	65,89
> Incident de remboursement de prêt	
■ Lettre d'information ou de notification suite à un incident de remboursement	7,61
> Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Emission de chèque non normalisé (par formule)	19,23
■ Traitement d'un chèque muté*	11,27
■ Remise de chèques mélangés ou mutés	5,31
*Le chèque muté correspond à un chèque en euros sur un chéquier en francs ou à un chèque en francs sur un chéquier en euros.	
> Autres	
■ Le solde de votre compte est insuffisant ou non autorisé lorsque se présentent au paiement des écritures : Frais de dépassement par écriture	7,90
■ Gestion sur compte en anomalie Pour toute information vous pouvez consulter votre agence	10,79

Vos prêts et crédits d'investissement

■ Taux	nous consulter
■ Frais de dossier : minimum	82,50
■ Etablissement d'un contrat de prêt/crédit (hors frais de gage) avec	0,10 % du montant du prêt
- Un minimum perçu de	70,00
- Un maximum perçu de	1 000,00
■ Enregistrement d'un gage sur véhicule	
- Prêt < ou = 21 500 euros	135,00
- Prêt > 21 500 euros et < ou = 50 000 euros	147,00
- Prêt > 50 000 euros	183,00
> Divers	
■ Copie d'un contrat prêt/crédit ou modification simple du contrat	20,70
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	21,32
■ 2 ^{ème} décompte de remboursement anticipé supplémentaire	21,32
■ Main levée de garantie (en cas d'exonération des frais de remboursement anticipé)	158,86

La location d'un coffre-fort		en €
■ Dépôt de garantie		néant
■ Location annuelle selon la catégorie :		
- catégorie 1		62,71
- catégorie 2		92,22
La limitation de contenu s'établit à 30 489 euros.		
La succession		
■ Succession compte ordinaire et compte joint :		
- actif à la BRED inférieur à 3 049 €		52,84
- actif à la BRED compris entre 3 050 € et 15 245 €	0,694 % de l'actif	52,84
avec un minimum perçu de :		
- actif à la BRED supérieur à 15 246 €	0,334 % de l'actif	105,35
- avec un minimum perçu de		394,65
- avec un maximum perçu de		
A la succession s'ajoute la facturation des interventions majeures à savoir l'état des avoirs valorisés au décès, la transmission au notaire, l'information des héritiers, le règlement des frais d'obsèques, des factures, la restitution aux caisses de retraite, les opérations de liquidation de la succession, la déclaration fiscale, les recherches et les opérations diverses.		
Par intervention		15,80
■ Succession vacante		76,93
Vos opérations sur titres		
> Droits de garde		
■ Valeurs émises par le Groupe Banque Populaire		gratuit
■ Commission proportionnelle (sur la valorisation au 31 décembre)		
- Jusqu'à 50 000 €		0,226 %
- Pour la partie de 50 000 € à 150 000 €		0,184 %
- Pour la partie supérieure à 150 000 €		0,084 %
■ Frais fixes par ligne :		
- Titres au porteur cotés en France et déposés chez Euroclear		3,85
- Autres titres		12,01
■ Minimum de perception par compte-titres		24,75
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion		consulter nos spécialistes
> Opérations sur titres		
Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris		
■ Actions au porteur cotées à la Bourse de Paris		
- Commission proportionnelle	0,438 %	
Avec tarif dégressif pour un ordre d'un montant minimum de 76 224 €		
- Commission fixe		néant
- Commission minimum par ordre		6,69
- Impôt de Bourse (s'il y a lieu)		0,30 %
Si l'ordre est passé avec l'assistance d'un conseiller spécialisé		
- Facturation complémentaire proportionnelle	0,995 %	
+ Commission fixe		7,58
- Commission minimum par ordre		néant
■ Commission S.R.D. (Service de Règlement Différé)		
- Sur les achats et les ventes compensés pour une même valeur (prorata temporis réel)		0,60 %
■ Autres titres		nous consulter
■ Souscription d'actions de sicav, de parts de fonds communs de placement d'autres établissements		30,00
> Transfert de portefeuille		
■ Transfert de portefeuille vers un établissement autre qu'une Banque Populaire		
- Transfert sur la France (par ligne)		8,90
- Transfert sur l'étranger (par ligne)		31,27
(frais d'intermédiaire non compris)		
- Minimum par compte titres		45,53
■ Transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire		53,81
+ Transfert (par ligne)		8,90
> Relevés de comptes titres		
■ Envoi de relevés titres		
- Un envoi par an		gratuit
- Un envoi par trimestre ou par mois		nous consulter

Vos opérations sur l'étranger

> Commissions de transfert		en €
<p>Un virement européen est un virement en euros inférieur ou égal à 50 000 € en frais partagés vers l'un des 25 pays de l'Espace Economique Européen avec code BIC (code d'identification international de la banque) et IBAN (relevé d'identité bancaire international).</p>		
■ Virement européen d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros à destination de l'espace européen en frais partagés avec BIC et IBAN (frais fixes).		2,84
■ Eurovirement SEPA		2,84
■ Tout autre transfert en devises ou en euros, quel que soit le montant ou la destination - Commission proportionnelle avec un minimum facturé de (hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)		0,10 % 20,60
■ Tarification « devise déplacée » (devise différente de celle du pays de destination)		5,15
■ Coordonnées incomplètes (IBAN et BIC)		12,00
■ Avis d'opéré		2,00
■ Commission correspondant : transfert vers UE transfert hors UE		12,35 20,60
<p>Sauf instructions particulières, les frais sont par défaut « partagés » : seuls les frais de la banque sont à votre charge. Les virements au débit du compte sont affectés d'une date de valeur de J - 1 jour calendaire.</p>		
> Commissions de rapatriement		
■ Rapatriement dans l'UE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € en euros si les coordonnées BIC et IBAN sont fournies et que le virement est stipulé en frais partagés.		gratuit
■ Rapatriement Eurovirement SEPA		gratuit
■ Tout autre rapatriement en devises ou en euros, quel que soit le montant ou la provenance		13,90
■ Avis d'opéré		2,00
<p>En l'absence des informations IBAN et BIC, une commission de gestion de 9,57 € sera prélevée. Une date de valeur à J + 1 calendaire est appliquée si le rapatriement est effectué en euros et J + 3 en cas de rapatriement en devises nécessitant une conversion.</p>		
> Opérations sur chèques		
■ Frais fixes sur paiement d'un chèque émis en faveur de non résident + commission de transfert (voir ci-dessus)		11,33
■ Encaissement « sauf bonne fin » de chèque sur l'étranger		22,00
> Crédit documentaire à l'importation		
■ Commission d'ouverture par trimestre divisible minimum		3/8 % 110,00
■ Commission d'utilisation minimum		1/8 % 80,00
■ Documents non conformes par remise		100,00
■ Commission de modification		50,00
■ Commission d'acceptation/mois minimum		0,125 % 80,00

> Opérations sur effets de commerce		en €
■ Règlement par effet de commerce		
- Commission	0,15 %	
- Avec un minimum de		25,00
- Avec un maximum de		170,00
■ Règlement par effet de documentaire		
- Commission	0,20 %	
- Avec un minimum de		40,00
- Avec un maximum de		460,00
■ Encaissement d'un effet simple sur l'étranger		
- Commission	0,10 %	
- Avec un minimum de		25,75
- Avec un maximum de		154,50
■ Encaissement d'un effet documentaire sur l'étranger		
- Commission	0,20 %	
- Avec un minimum de		36,05
- Avec un maximum de		267,80
> Opérations en devises		
■ Commission de change sur les achats et les ventes de devises		
- au comptant	0,05 %	
- avec un minimum facturé de		14,00
> Garanties Bancaires		
■ Commission		1 % l'an
- avec un minimum		80,00
■ Acte standard		40,00
■ Acte spécial		100,00

Tous les tarifs mentionnés sur ce document, y compris ceux en pourcentage, sont exprimés en euros et HT. Le taux de TVA en vigueur à la date des présentes conditions est de 19,60 %. Certaines opérations moins courantes ne sont pas indiquées sur ce document. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos agences.

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 340 312 500 euros - 552091795 RCS Paris - ident. TVA FR. 09552091795
Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Téléphone : 01 48 98 60

Réf : 007205 - avril 2008 - I - rédit Photos : Image Source - GraphicoBession